

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : Dossier complet le : N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet d'extension de l'installation de stockage de la société GPN située à Carvin

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m ² .	<p>La surface actuelle du site est de 5 608 m².</p> <p>La surface du projet est de 11 017 m². Cela correspond à l'extension du site actuel.</p> <p>L'emprise totale du site sera de 16 625 m².</p> <p>L'emprise actuelle n'a pas fait preuve d'une évaluation environnementale.</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Gautier Presta Nord est une filiale de la Société des Transports Gautier (STG), spécialisée dans la distribution de produits alimentaires. Le site GPN de Carvin a pour activité le stockage et la préparation de produits alimentaires. Ainsi l'activité du site pourra se découper en deux axes : la réception de palettes de produits alimentaires secs, frais ou surgelés en vue d'un stockage et la préparation de commandes à partir des palettes stockées en vue de constituer de nouvelles palettes spécifiques à chaque client avant leur expédition.

Le projet consiste à créer de nouvelles cellules et locaux techniques sur le site de CARVIN. Il comprend :

- La création de deux cellules de stockage de produits frais et surgelés,
- La création d'une cellule de stockage de produits secs,
- La création de locaux techniques (salle des machines, local de charge et de réparation des rolls) et bureaux,
- La création de quais d'expéditions et de voiries.

Le site est implanté au sein de la ZAC de la Gare d'Eau, laquelle a fait l'objet d'une étude d'impact avant sa création.

4.2 Objectifs du projet

La création de cellules supplémentaires permettra de disposer d'une capacité de stockage suffisant pour les produits conditionnés que réceptionne l'entreprise. Ainsi, cette dernière sera en capacité de répondre plus efficacement aux besoins de ses clients.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux commencera au dernier trimestre 2019, aura une durée de plusieurs mois et comportera les étapes suivantes :

- Terrassement des zones dédiées aux bâtiments et aux voiries,
- Créations des voiries et parkings, des réseaux d'eaux et raccordement aux réseaux existants,
- Construction des bâtiments.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité du site pourra se découper en deux axes :

- La réception de palettes de produits alimentaires secs, frais ou surgelés, en vue d'un stockage,
- La préparation de commandes à partir des palettes stockées en vue de constituer de nouvelles palettes spécifiques à chaque client futur avant leur expédition.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de Construire
Déclaration ICPE

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise actuelle	5 608 m2
Emprise du projet	11 017 m2
Emprise totale	16 625 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZAC de la Gare d'Eau
Rue Louis Joseph Gay Lussac
62 220 CARVIN

Coordonnées géographiques¹

Long. 2° 20' 50" 9 Lat. 48° 54' 53" 8

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

La ZAC de la Gare d'Eau a fait preuve d'une étude d'impact avant son projet d'extension initié en 2005.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Dans ce contexte, le projet constitue une des composantes majeures de l'aménagement.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est de type I et se trouve à environ 685 m au Nord- Est du projet. Il s'agit de la ZNIEFF intitulée "Etang et bois de l'Epinois" (référéncée 310013321). Deux autres ZNIEFF de type I intitulées "Marais et terriil d'Oignies et bois du Hautois" (référéncée 310030045) et "Site du Cavalier du Terriil n°98 d'Estevelles au terriil d'Harnes" (référéncée 310014027) se situent respectivement à 1,3 km au Sud-Est et 2,7 km à l'Ouest du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche s'intitule "Terriil Pinchonvalles" (référéncée FR3800093) et se situe à 12,7 km au Sud-Ouest du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel national le plus proche se situe à 615 km au Sud (Parc de la Vanoise). Le parc régional le plus proche, intitulé "Scarpe-Escaut" (référéncé FR8000037), est à 9 km à l'Est du projet. La réserve naturelle nationale la plus proche, intitulée "Étangs du Romelaère" (référéncée FR3600168), se trouve à 57,9 km au Nord-Ouest du projet. La réserve naturelle régionale la plus proche, intitulée "Annelles, Lains et Pont Pinnet" (référéncée FR9300088) se situe à 11,2 km au Sud-Est du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Pas-de-Calais possède une Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) mais aucune des zones identifiées ne concerne le projet. Le site ne se trouve pas dans une zone identifiée comme impactant ou impactée par le bruit au titre du PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 1,2 km au Nord-Ouest du projet se trouve une zone de protection du patrimoine architectural : "Z. P. P. A. U. P. DE CARVIN" (215ZP04). L'église Saint-Piat est un monument historique classé (I35TUO) se trouvant à 2 km au Sud et dont le périmètre de protection (250MC001) se situe à 1,5 au Sud du projet. Deux autres périmètres de protection sont situés à 1,8 km au Sud-Est (637MI01 et 637MC01). Les deux monuments protégés se situent à environ 2,3 et 2,4 km du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Carvin n'est concernée par aucun PPRN et PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est inclus dans la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) référencée n°03001 et nommée "Albien".
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche se trouve à 2,4 km au Sud-Est du projet. Il s'agit de l'édifice intitulé "Fosse Declercq-Crombez - Puits N°9 et 9 bis", sur la commune d'Oignies.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les deux sites Natura 2000 les plus proches se nomment "Pelouses métallicoles de la plaine de la Scarpe" (référéncé FR3100504) et "Les Cinq Tailles" (référéncé FR3112002). Ils se trouvent respectivement à 6,2 km au Sud-Est et 6,4 km à l'Est du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se trouve à 2,3 km au Sud-Est du projet. Il s'agit de l'édifice intitulé "Bâtiment de la machine de l'ancienne Fosse N°2", sur la commune d'Oignies.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux et la phase d'exploitation du projet engendreront des prélèvements d'eau potable sur le réseau public AEP de Carvin qui dessert la ZAC de la Gare d'Eau. La consommation totale du site sera de 1 350 m ³ /an à destination des sanitaires et de 550 m ³ /an à destination du système de refroidissement. Cela donne un volume total de 1 900 m ³ /an.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrassements et aménagements des parcelles vont générer des déblais à extraire du site. Le volume de terres et déblais à évacuer est estimé à 12 890 m ³ . Cela permettra d'aménager les terrains autour des nouveaux bâtiments.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'enrainer des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZAC est notamment destinée à un usage industriel et le site est déjà existant, le projet consistant à son extension. L'emprise de l'extension est situé en dehors de toute sensibilité écologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le risque de retrait-gonflement des argiles est moyen.</p> <p>Le risque sismique est faible et le potentiel radon est classé en catégorie 2.</p> <p>Le projet est implanté au sein d'une zone où de potentielles cavités non localisées sont susceptibles de se trouver.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux présentant un impact sanitaire avéré sur les humains seront proscrits.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site génère actuellement des déplacements de véhicules sur zone. Cela correspond aux poids lourds transportant les produits, à la clientèle et aux employés du site. Le trafic poids lourds sera augmenté de 5% et le trafic véhicules légers de 15%, ce qui représente 10 camions et 15 voitures supplémentaires par jour. L'impact considéré sera faible.</p> <p>La ZAC est déjà impactée par un trafic important et a été dimensionnée pour contenir de tels flux.</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les activités auront un faible impact sur le fond sonore de la zone. La phase chantier sera source de nuisances sonores liées à la circulation des engins. Les compresseurs frigorifiques générant du bruit seront confinés dans une salle des machines. Le trafic de la ZAC est dense, générant actuellement un niveau de bruit assez élevé.</p> <p>Le projet ne sera pas source de dégradations notables de l'ambiance sonore actuelle.</p>

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seule la phase chantier sera à l'origine de vibrations liées à la circulation des engins et au terrassement des terrains. Le trafic de la ZAC est dense et engendre donc des vibrations. Le projet ne sera pas source de dégradations notables en terme de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas à l'origine de sources lumineuses intenses. Cela consistera uniquement à assurer la sécurité du personnel durant l'activité (quais, chemins piétonniers...).
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les éclairages seront orientés vers le bas.
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site va mettre en place une extinction des luminaires en dehors des heures ouverture.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets dans l'air seront liés à la circulation des véhicules sur site. L'impact in situ et sur la pollution de fond sera faible.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales rejoindront un bassin d'orage avant d'être acheminées, à débit régulé, vers le réseau public de la ZAC. Les eaux de voiries seront traitées par séparateur d'hydrocarbures avant rejet dans le bassin d'orage.
				Les eaux usées rejoindront le réseau d'assainissement de la ZAC. Elles seront uniquement constituées d'eaux des sanitaires et du lavage des installation.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase chantier, des rétentions seront mises en place afin d'éviter une pollution des sols ou des eaux pluviales.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase d'exploitation sera source de déchets : - en mélange : issu de l'activité administrative, - organiques : palettes de denrées alimentaires cassées, - d'emballages : cartons, bois et plastiques, - dangereux : huiles, piles, batteries, graisses et hydrocarbures issus du séparateur. Les déchets seront triés et valorisés au maximum.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les terrains avoisinant le projet sont d'ors et déjà occupés par différentes installations.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures et caractéristiques destinées à éviter ou réduire les effets notables du projet sont les suivantes :

- Traitement des eaux pluviales de voiries à l'aide d'un séparateur d'hydrocarbures,
- Extinction des moteurs de camions situés en quai de chargement,
- Mesures de bruit effectuées pendant la phase d'exploitation afin de s'assurer de la conformité des niveaux de bruit,
- Confinement des eaux d'extinction incendie à l'aide d'un bassin de rétention, évitant ainsi tout rejet dans le milieu naturel.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Selon notre avis et au vu des éléments en notre possession, l'évaluation environnementale ne nous semble pas nécessaire. Les points suivants vont dans ce sens :

- Aucune destruction d'espèces protégées ou d'habitat,
- Aucune Zone Natura 2000 ou ZNIEFF à proximité du site,
- Dispositions prises pour éviter les émissions sonores et la pollution du milieu naturel.
- Projet respectant le cahier des charges de la ZAC de la Gare d'Eau qui a fait preuve d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.



Fait à Carvin

le, 10/09/2019

Signature

GPN

Rue Louis Joseph Gay Lussac
ZAC de la Gare d'Eau - 62220 Carvin
T. 03 91 88 45 00

GAUTIER PRESTA NORD
SAS AU CAPITAL DE 50 000 €
RCS ARRAS 523 638 534

STG

PC 4 - NOTICE ARCHITECTURALE

EXTENSION DE BÂTIMENTS EXISTANTS

Le projet de la société SCI GARE D'EAU est de réaliser l'extension de bâtiments existants, sur la commune de CARVIN (62220).

Le terrain de 45 024 m², est situé sur les parcelles n°250, n°378, n°385 de la section cadastrale ZM.

Ces parcelles sont réglementées par le Plan Local d'Urbanisme des communes (zone AU2) auquel le projet se conforme en tout point.

La partie bureau accueillera moins de 300 employés et le site n'est pas ouvert au public.

Un dossier au titre des installations classées pour la protection de l'environnement sera déposé parallèlement à la présente demande en préfecture. La preuve de ce dépôt (PC25) sera jointe au dossier de permis de construire.

Le formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique est joint au dossier. Les locaux chauffés de l'extension ne concernent que la salle de pause (<150m²) et la taille de l'extension est inférieure à 30% de la SRT des locaux existants. Les exigences qui seront appliquées sont les exigences de moyen de la réglementation thermique des bâtiments existants par élément.

1- ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS INDIQUANT, S'IL Y A LIEU, LES CONSTRUCTIONS, LA VEGETATION ET LES ELEMENTS PAYSAGERS EXISTANTS.

Le site se trouve dans la ZAC de La Gare d'Eau et est déjà occupé aujourd'hui par la société STG.

Il est bordé par la rue Elie Cartan au Sud-Est et par une parcelle vide au Nord-Ouest. Les limites Nord-Est et Sud-Ouest sont partagées avec des tiers.

Aujourd'hui le site est entièrement clôturé.

Il y a 2 accès existants au site (1 accès PL et 1 accès VL).

2- LES PARTIS PRIS RETENUS POUR ASSURER L'INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT ET LA PRISE EN COMPTE DES PAYSAGES FAISANT APPARAÎTRE, EN FONCTION DES CARACTÉRISTIQUES :

a) l'aménagement du terrain en indiquant ce qui a été modifié ou supprimé.

Le projet prévoit l'extension des bâtiments de stockages, l'extension d'une salle des machines, l'extension de la maintenance et l'extension des vestiaires-salle de pause.

Aucune démolition de bâtiment n'est prévue sur le site.

Aujourd'hui, il y a 97 arbres de hautes tiges existants sur le site.

9 de ces arbres devront être abattus pour implanter les extensions ; ils seront remplacés et replantés à proximité.

Dans le cadre de la défense incendie, 2 bâches incendie (réserves de 120m³) seront créées et un poteau incendie viendra compléter les 2 poteaux déjà présents sur le site. Le bassin de rétention des eaux d'extinction sera agrandi.

Des voies engins pompiers, des aires de mise en station des moyens aériens, des aires de stationnement des engins seront aménagées autour des bâtiments conformément aux échanges avec le SDIS.

b) l'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysage avoisinants :

7 bâtiments seront implantés ou étendus sur le site.

Extensions : stockage négatif (2 bâtiments), bâtiment expédition/préparation, stockage sec, atelier/local de charge, vestiaires-salle de pause et salle des machines.

Les bâtiments seront édifiés avec un recul de plus de 13m par rapport à la limite d'emprise des voies publiques. Mis à part au niveau des accès existants, une bande de 5m contiguë à la limite de la parcelle sera maintenue engazonnée ; les 8m restants seront utilisés pour des aires de stationnement ou voiries. En dehors des aires de stationnement et voiries l'espace sera engazonné.

Les bâtiments seront édifiés à plus de la moitié de leurs hauteurs vis-à-vis des limites latérales du site (mesuré à l'égout de la couverture) sans être inférieur à 10m. Cette marge de recul sera engazonnée à minima sur les 4 premiers mètres.

Pour ce qui est de la limite de fond de parcelle, une marge de recul de 8m sera respectée. Cette marge de recul sera engazonnée sur les 4 premiers mètres.

Les extensions seront implantées dans la continuité des bâtiments existants. Ils suivront une trame d'implantation orthogonale en observant quelques décalages en plan afin d'éviter les nuisances liées à la réverbération du son.

Les bâtiments n'excéderont pas 14,90m au faitage soit 15,04m mesuré à partir du Terrain Naturel dans le cas le plus défavorable (18m maximum au faitage depuis le TN le plus haut demandé dans le PLU et dans le CPAP - Cahier des Prescriptions Architecturales et Paysagères).

Stockages négatifs :

Le bâtiment n'excédera pas 14,90m au faitage, 15,20m à l'acrotère et 16,20m à l'arase des murs CF.

Atelier-local de charge :

Le bâtiment n'excédera pas 5,30m à l'acrotère.

Expéditions/Préparation :

Le bâtiment n'excédera pas 8,10m à l'acrotère.

Stockage sec :

Le bâtiment n'excédera pas 13,33m au faitage et 14,60m à l'acrotère.

Vestiaires-salle de pause :

Le bâtiment n'excédera pas 4,60m à l'acrotère.

Salle des machines :

Le bâtiment n'excédera pas 5,30m à l'acrotère.

Les bâtiments seront traités en bardage métallique verticale de teinte Gris RAL 9006, en bardage métallique plan de teinte Gris RAL9006, en bardage métallique verticale de teinte Gris RAL 7022, en bardage plan horizontal de teinte gris RAL7022 et en panneau isothermique blanc RAL9010. Les teintes de bardage reprendront les teintes des bâtiments existants.

Les portes métalliques et les menuiseries seront des mêmes teintes que les bardages dans lesquelles elles s'inscrivent blanc RAL 9010 et gris RAL 7022.

Les portes à guillemettes seront de teinte Jaune RAL1018.

L'emprise totale des bâtiments sera de 16 625m² soit 36,12% sur la parcelle de 45 024 m² (60% maximum dans le cadre du PLU).

L'emprise au sol de bâtiments, installations, aires de stationnement et desserte de toute surface imperméabilisée sera de 29 182m² soit 64,80% (70% maximum dans le CPAP).

La surface au sol des bâtiments sera de 14 775m² soit 32,81% de l'emprise foncière (50% maximum dans le CPAP).

c) Le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagement situés en limite de terrain :

Les accès et les clôtures en limite de terrain ne sont pas impactées par le projet.

d) Les matériaux et les couleurs des constructions :

Les toitures seront traitées en étanchéité de teinte gris et ne seront pas visibles depuis la rue du fait des relevés d'acrotères.

Stockage sec :

Le bâtiment sera traité en bardage vertical de teinte gris RAL9006 et en panneau isothermique de teinte blanc RAL9010.
La porte sera de teinte blanc RAL9010.

Atelier-local de charge :

Le bâtiment sera traité avec un bardage à ondes verticales de teinte gris RAL7022.
Les menuiseries et portes métalliques seront de teinte gris RAL7022.

Stockages négatifs :

Le bâtiment sera traité en bardage plan horizontal de teinte gris RAL9006 et en bardage vertical de teinte gris RAL9006.
La porte sera de teinte blanc RAL9010.

Expéditions/Préparation :

L'extension de la maintenance sera traitée en bardage à ondes verticales de teinte gris RAL7022 et en panneau isothermique de teinte blanc RAL9010.
La porte piétonne sera de teinte Blanc RAL9010.
Les portes à guillotines seront de teinte Jaune RAL1018.

Vestiaires-salle de pause :

Le bâtiment de vestiaires-salle de pause sera traitée en bardage plan horizontal de teinte gris RAL7022.
Les menuiseries et portes piétonnes seront de teinte gris RAL7022.

Salle des machines :

Le bâtiment sera traité en bardage à ondes verticales de teinte gris RAL 7022.
La porte métallique sera de teinte gris RAL 7022.

e) Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer :

13 670m² d'espaces verts seront conservés dans le projet, portant la superficie des espaces verts à 30,36% de la parcelle (30% minimum demandé au CPAP).

88 arbres de hautes tiges seront conservés sur le terrain. 14 arbres de hautes tiges seront plantés portant ainsi le nombre d'arbres sur site à 102 après projet. 5 de ces arbres seront plantés au droit des parkings VL (1 arbre/100m² de parking demandé au CPAP).

Le bassin pompier est conservé ; il est complété par des réserves souples (bâches incendie) et l'implantation d'un poteau incendie. Le bassin de rétention des eaux d'extinction sera agrandi. Les dimensionnements sont précisés dans le cadre du dossier ICPE.

f) l'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement.

60 places de parking dont 2 places PMR sont existantes sur le site aujourd'hui.

20 places de parking seront rajoutées afin de répondre aux besoins des constructions et installations. Elles seront réalisées en dehors des voies publiques.

La pente des aires de stationnement n'excédera pas 3%.

Le stationnement des vélos sera conservé dans le cadre du projet, il correspond aux besoins futurs du site.

Annexe 3 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



GAUTIER PRESTA NORD


CARVIN

Localisation et orientation des prises de vue

0 50 100 150 200 250 m

Légende

 Périmètre du projet

 P1 → Emplacement et orientation des photographies





Vue P1 (06/09/2019)



Vue P2 (06/09/2019)



Vue P3 (06/09/2019)



Vue P4 (06/09/2019)



Vue P5 (06/09/2019)




Vue P6 (06/09/2019)




Vue P7 (06/09/2019)



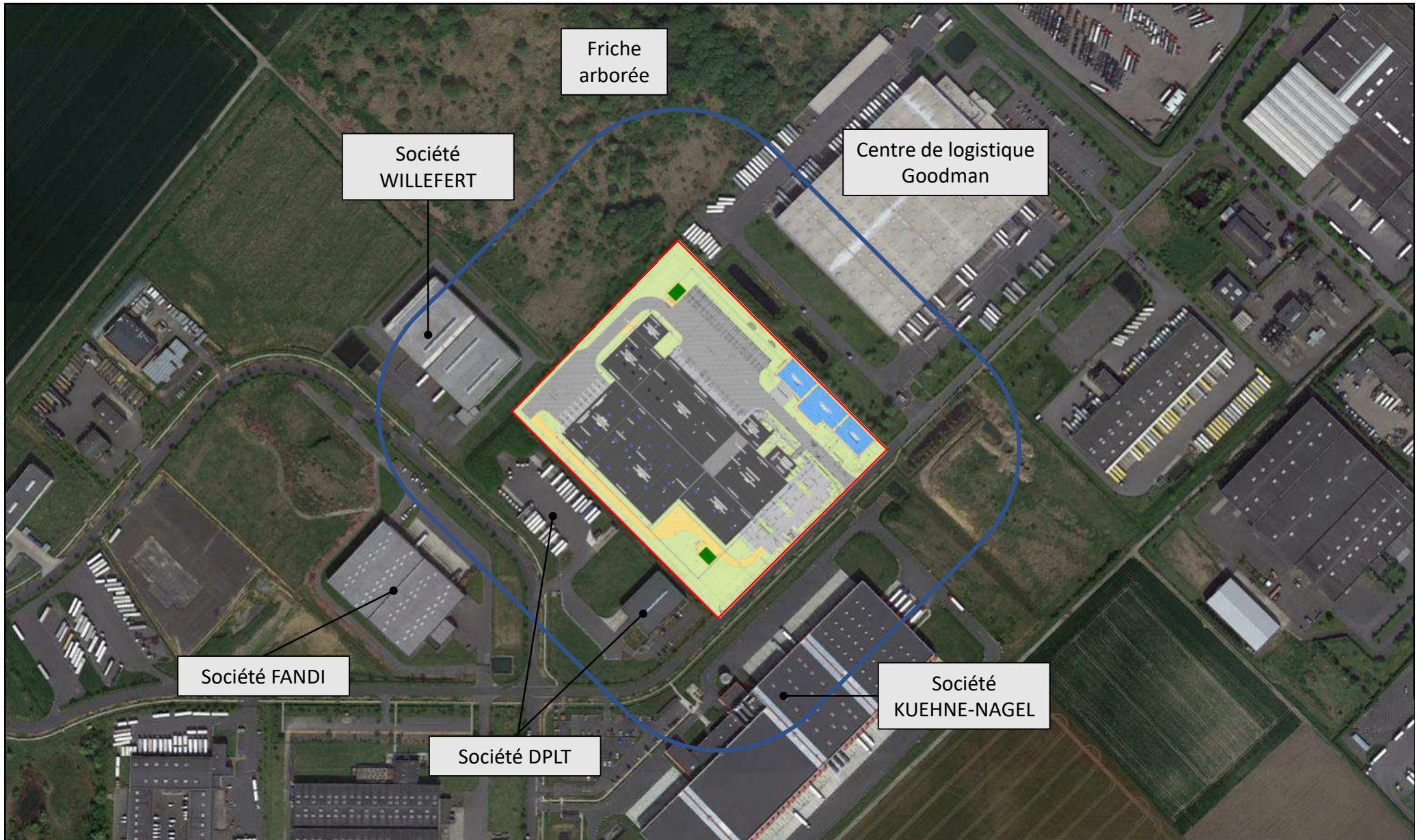
Vue P8 (06/09/2019)







19-029	GAUTIER PRESTA NORD
	ICPE 
Plan de projet	
Echelle 1 : 250	

Ind 1	Le 06/09/2019

Annexe 5 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



 <p>INGEA Ingénierie de l'Environnement et de l'Aménagement</p>	<p>GAUTIER PRESTA NORD CARVIN</p>	<p><i>Photographie aérienne des abords du projet</i></p> <p>0 50 100 150 200 250 m</p>	<p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> Périmètre du projet Emprise de 100 m autour du projet	 <p>N</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------